



Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 2016

Soixante et onzième session
Point 171 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 décembre 2016

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/71/528)]

71/154. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains

L'Assemblée générale,

Souhaitant favoriser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation internationale de la jeunesse des pays ibéro-américains à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*62^e séance plénière
13 décembre 2016*

